



Direction régionale de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de PACA
Pôle Travail
23/25, rue Borde - CS 10009 - 13285 MARSEILLE cedex 08

**AVIS DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE
INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION PACA
POUR LE MANDAT 2025-2029**

**Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail**

Considérant :

- l'arrêté du 6 juin 2025 portant calendrier de la mise en place des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour 2025 et fixant le modèle des documents requis pour la désignation de leurs membres ;
- l'arrêté du 6 juin 2025 portant attribution des sièges de membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles ;
- les désignations effectuées, au plus tard le 30 juin 2025, par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs auxquelles ont été attribués des sièges ;
- les documents requis pour la désignation de représentants à la composition paritaire régionale interprofessionnelle de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur transmis par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs ;

La commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		CFDT
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		CFDT
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		CFTC
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		CGT

Salarié	<i>Pas de désignation</i>		CGT
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		CGT
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		CGT
	<i>Pas de désignation</i>		
Salarié	CANTREL Maeva	Assistante administrative	FO
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		UNSA
Salarié	<i>Pas de désignation</i>		UNSA
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		CPME
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		CPME
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		CPME
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		CPME
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		CPME
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		CPME
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		MEDEF
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		MEDEF
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		MEDEF
Employeur	<i>Pas de désignation</i>		U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS PACA.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Fait à Marseille, le 10 juillet 2025

P/Le Directeur Régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Le Directeur Régional adjoint de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Responsable du pôle « Politique du travail »



Richard ABADIE